



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes électriques

Question écrite n° 96378

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les difficultés que rencontre le Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges avec le concessionnaire ERDF, notamment dans le domaine des dotations destinées à financer les travaux d'enfouissement selon l'article 8 du cahier des charges de concession. Malgré la prévision d'une négociation annuelle du montant de l'enveloppe attribuée par le concessionnaire, le directeur territorial d'ERDF impose une baisse de l'enveloppe au Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges, sans négociation, au seul motif d'un contexte économique difficile mais très pénalisant pour les communes adhérentes qui ne pourront réaliser les travaux prévus. Ce dossier est très important pour les collectivités, c'est pourquoi il lui demande si une négociation nationale assurant un traitement équitable et homogène des départements ne serait pas plus pertinente qu'une négociation locale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96378

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13646

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)